



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « EST ENSEMBLE »

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF**

Séance du 15 mai 2019

Le Bureau de Territoire, légalement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Territoire, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de Monsieur Gérard COSME.

La séance est ouverte à 10h15

Etaient présents :

Mme Mireille ALPHONSE, Mme Sylvie BADOUX, Mme Nathalie BERLU, M. François BIRBES, Mme Faysa BOUTERFASS, M. Jacques CHAMPION, M. Gérard COSME, M. Stéphane DE PAOLI, Mme Marie-Rose HARENGER, M. Christian LAGRANGE, Mme Martine LEGRAND, M. Bruno MARIELLE, M. Dref MENDACI, M. Jean-Charles NEGRE, M. Alain PERIES, M. Gilles ROBEL, Mme Danièle SENEZ, M. Patrick SOLLIER, M. Ali ZAHI.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient présents au titre de maire du Territoire :

M. Daniel GUIRAUD, M. Laurent RIVOIRE, Mme Sylvine THOMASSIN

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

M. SISSOKO (pouvoir à M. COSME), M. WEISSELBERG (pouvoir à M. ROBEL).

Etaient absents excusés :

M. BARON, M. BESSAC, M. DI MARTINO, M. ERMOGENI, Mme KEITA, M. KERN, Mme VALLS.

Secrétaire de séance : Ali ZAHI

Le procès-verbal des délibérations du Bureau de Territoire du 10 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

BT2019-05-15-1

Objet : Attribution du marché 18.AO.EE.173: Aires de jeux et équipements sportifs dans les espaces verts de l'établissement public territorial Est Ensemble

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,





Est Ensemble Grand Paris

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25-I-1°, 67, 68 et 78 ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;

VU les compétences facultatives en matière de nature en ville portant sur la construction d'une politique de nature en ville territoriale, la gestion et l'entretien des espaces de nature à rayonnement territorial, existants et à créer ;

VU la délibération n°2016-01-07-06 du Conseil de territoire du 7 janvier 2016 portant délégation de compétence au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, à l'exception de ceux pour lesquels délégation est donnée au Président ;

VU la délibération n°2016-01-07-05 du Conseil de territoire du 7 janvier 2016 (R.D. du 8 janvier 2016) portant délégation de compétence au Président ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis pour publication au B.O.A.M.P et au J.O.U.E. le 22 février 2019 ;

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 18 avril 2019 ;

CONSIDERANT qu'Est Ensemble a lancé un appel d'offres ouvert décomposé en six lots :

- Lot n°1 : Fourniture et pose de jeux, équipements sportifs et sols
- Lot n°2 : Maintenance et réparation de jeux, équipements sportifs et sols
- Lot n°3 : Contrôle de jeux, équipements sportifs et sols

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché relatif aux aires de jeux et équipements sportifs dans les espaces verts de l'établissement public territorial Est Ensemble ;

A l'unanimité
21 voix pour

APPROUVE la signature du marché n°18.AO.EE.173 relatif aux aires de jeux et équipements sportifs dans les espaces verts de l'établissement public territorial Est Ensemble en ce qui concerne le lot n° 1 : Fourniture et pose de jeux, équipements sportifs et sols, avec le groupement d'entreprises RECRE'ACTION (mandataire)/ TRANSALP / PROLUDIC (77600 BUSSY SAINT MARTIN), pour un montant de commande pour la durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises, compris entre les seuils suivants :





Est Ensemble Grand Paris

- Seuil minimum : 100 000€ HT
- Seuil maximum : sans maximum

APPROUVE la signature du marché n°18.AO.EE.173 relatif aux aires de jeux et équipements sportifs dans les espaces verts de l'établissement public territorial Est Ensemble en ce qui concerne le lot n° 2 : Maintenance et réparation de jeux, équipements sportifs et sols, avec l'entreprise RECRE'ACTION (77600 BUSSY SAINT MARTIN), pour un montant de commande pour la durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises, compris entre les seuils suivants :

- Seuil minimum : 40 000€ HT
- Seuil maximum : sans maximum

APPROUVE la signature du marché n°18.AO.EE.173 relatif aux aires de jeux et équipements sportifs dans les espaces verts de l'établissement public territorial Est Ensemble en ce qui concerne le lot n° 3 : Contrôle de jeux, équipements sportifs et sols, avec l'entreprise SPORTEST (44115 BASSE GOULAINNE), pour un montant de commande pour la durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises, compris entre les seuils suivants :

- Seuil minimum : 20 000€ HT
- Seuil maximum : sans maximum

DIT que pour chacun des lots, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et qu'il peut être reconduit trois fois pour une période d'un (1) an, sans que ce délai ne puisse excéder quatre (4) ans.

AUTORISE le Président à signer et exécuter ledit marché.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'année 2019, et suivantes.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'année 2019 et suivantes.

BT2019-05-15-2

Objet : Attribution du marché 18.AO.BA.213: Exploitation et maintenance des installations techniques des bâtiments du territoire -

Lot n°1 : Equipement de sécurité incendie

Lot n°5 : Contrôle d'accès et alarme intrusion

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;





Est Ensemble Grand Paris

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25-I-1°, 67, 68 et 78 ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;

VU la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial ;

VU la délibération n°2016-01-07-06 du Conseil de territoire du 7 janvier 2016 portant délégation de compétence au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, à l'exception de ceux pour lesquels délégation est donnée au Président ;

VU la délibération n°2016-01-07-05 du Conseil de territoire du 7 janvier 2016 (R.D. du 8 janvier 2016) portant délégation de compétence au Président ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis pour publication au B.O.A.M.P et au J.O.U.E. le 22 janvier 2019 ;

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 18 avril 2019 ;

CONSIDERANT qu'Est Ensemble a lancé un appel d'offres ouvert décomposé en six lots :

- Lot n°1 : Equipement de sécurité incendie
- Lot n°2 : Moyen de lutte contre l'incendie
- Lot n°3 : Ascenseurs et monte charges
- Lot n°4 : Equipements automatiques et fermetures
- Lot n°5 : Contrôle d'accès et alarme intrusion
- Lot n°6 : Système de traitement d'eau des piscines et des eaux de baignade

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché relatif à l'exploitation et maintenance des installations techniques des bâtiments du territoire ;

A l'unanimité
21 voix pour

APPROUVE la signature du marché n°18.AO.BA.213 relatif à l'exploitation et maintenance des installations techniques des bâtiments du territoire en ce qui concerne le lot n° 1 : Equipement de sécurité incendie, avec la société **AVISS SERVICES** (78190 TRAPPES), pour un montant décomposé comme suit :

- ✓ Pour la partie forfaitaire : 31 670,00 € H.T soit 38 004,00 € T.T.C par an
- ✓ Partie unitaire : Seuil minimum : Sans minimum
Seuil maximum : Sans maximum

APPROUVE la signature du marché n°18.AO.BA.213 relatif à l'exploitation et maintenance des installations techniques des bâtiments du territoire en ce qui concerne le lot n° 5 : Contrôle d'accès et alarme intrusion, avec la société **RATP** (77600 BUSSY SAINT MARTIN), pour un montant décomposé comme suit :

- ✓ Pour la partie forfaitaire : 7 953,50 € H.T soit 9 544,20 € T.T.C par an
- ✓ Partie unitaire : Seuil minimum : Sans minimum
Seuil maximum : Sans maximum





DIT que le marché prend effet à compter du 1er juin 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 et qu'il peut être reconduit trois fois par période successive d'un, sans que la date de fin du marché ne puisse excéder le 31 décembre 2022.

AUTORISE le Président à signer et exécuter ledit marché.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'année 2019, et suivantes.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'année 2019 et suivantes.

BT2019-05-15-3

Objet : Prolongation de la promesse de vente à l'opérateur Fréha du terrain sis 54 rue Raymond Lefebvre à Montreuil, en vue de la réalisation d'une opération de logements sociaux.

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;

VU les compétences soumises à la définition d'un intérêt métropolitain mais non reconnues comme telles parmi lesquelles la compétence en matière de politique locale de l'habitat pour l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt métropolitain, la réhabilitation et la résorption de l'habitat insalubre d'intérêt territorial ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2011_12_13_25 portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

VU la délibération n° 2013_10_08_02 du 8 octobre 2013 par laquelle le conseil communautaire d'Est Ensemble a déclaré d'intérêt communautaire l'opération « RHI du 54 rue Raymond Lefebvre » au titre de la compétence en matière d'équilibre social de l'habitat et s'est substitué à la Ville de Montreuil pour la poursuite de cette opération ;

VU la délibération n° 2016-01-07-06 du Conseil de territoire du 7 janvier 2016 portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels acquérir et céder des biens immobiliers ;

VU la délibération n°2017-12-20-9 du bureau territorial d'Est Ensemble autorisant le Président ou le vice-président habilité à cet effet à signer la promesse de vente au profit de l'Association FREHA au prix de 164 080 € ;

VU la promesse de vente signée le 28 mai 2018 annexée ;





CONSIDERANT les conditions suspensives d'obtention de prêts de la promesse de vente, et en particulier, que la Région Ile-de-France, n'a pas encore notifié sa subvention à l'association FREHA ;

A l'unanimité
21 voix pour

APPROUVE la prorogation du délai de la promesse de vente du 54 rue Raymond Lefebvre - 24 rue Henri Wallon cadastrée CE 221, appartenant à l'Etablissement Public Territorial d'Est Ensemble au profit de l'association FREHA jusqu'au 30 décembre 2019 inclus.

AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette prorogation dans le but de lever toutes les conditions suspensives pour réaliser la promesse de vente.

PRECISE que cette délibération n'a aucun impact sur les recettes de 164 080 € prévues en 2019, nature 248, action 0021201006, chapitre 24.

BT2019-05-15-4

Objet : Convention intercommunale de gestion urbaine de proximité des Courtilières

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,

VU l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) par lequel l'Etablissement public territorial devient compétent de plein droit à compter du 1^{er} janvier 2016 en lieu et place des communes membres en matière de politique de la ville et notamment de coordination et d'animation des dispositifs contractuels de développement urbain ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui instaure le nouveau programme national de renouvellement urbain et les nouveaux contrats de ville et qui confirme l'obligation des collectivités engagées dans les PRU à établir une convention de GUSP;

VU la loi de finances 2015 qui a prévu la prorogation de l'abattement de 30 % de la TFPB pour les bailleurs HLM ayant du patrimoine dans les QPV, pour la durée des contrats de ville 2015-2020 et qui conditionne cet abattement à la signature du contrat de ville par les bailleurs.

VU la délibération n°CT2016-04-12-60 approuvant l'adoption d'une charte territoriale de gestion urbaine de proximité (GUP) et d'un programme d'actions territorial,

CONSIDERANT le courrier du préfet de la Seine Saint Denis en date du 25 juin 2015 portant sur la mise en place des conventions d'utilisation sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) prescrivant la réalisation d'une charte de gestion urbaine de proximité unique, élaborée à l'échelle du contrat de ville puis déclinée dans chacun des quartiers ,





CONSIDERANT la nécessité d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants de ces quartiers par une meilleure coordination des partenaires et des réponses apportées aux besoins spécifiques de ces territoires ;

CONSIDERANT la Charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité d'Est Ensemble signée le 8 juillet 2016 par l'ensemble des villes de l'EPT et les bailleurs concernés par l'abattement TFPB ;

CONSIDERANT l'échelle intercommunale du quartier prioritaire Les Courtilières-Pont-de-Pierre et le partage de problématiques communes par les villes de Bobigny et Pantin à l'instar du stationnement, de la mécanique de rue ou de la propreté ;

CONSIDERANT la démarche engagée et les éléments de diagnostics partagés, d'orientations et le plan d'actions proposé formalisés dans le projet de convention ci annexé ;

A l'unanimité
21 voix pour

APPROUVE le projet de convention intercommunale de gestion urbaine et sociale de proximité des villes de Bobigny et Pantin

AUTORISE le Président, représenté par la Vice-Présidente en charge de l'habitat à signer cette convention

PRECISE que les crédits / recettes correspondant(e)s sont inscrit(e)s au budget principal/annexe de l'assainissement / annexe des projets d'aménagement de l'exercice 201X, Fonction xxx/Nature xxx/Code opération xxx/Chapitre xxx.

BT2019-05-15-5

Objet : Convention de partenariat entre l'association Power Connexion et l'EPT Est Ensemble Grand Paris

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble

VU l'arrêté préfectoral n°2018-0827 du 11 avril 2018 qui reconnaissait à l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble une compétence en matière de nature en ville d'Est Ensemble :

- Construire une politique de nature en ville territoriale





Est Ensemble Grand Paris

- Gérer et entretenir des espaces de nature à rayonnement territorial, existants ou à créer, parmi lesquels : le parc des Beaumonts à Montreuil, le bois de Bondy à Bondy et le parc des Guillaumeux à Noisy le Sec.

CONSIDERANT la compétence de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble Grand Paris de gestion et entretien des espaces verts à rayonnement territorial ;

CONSIDERANT la volonté de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble Grand Paris de valoriser les espaces verts, de détente et de respiration en ville ;

CONSIDERANT la volonté de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble Grand Paris de favoriser les projets impliquant les acteurs locaux présents sur le territoire ;

CONSIDERANT la volonté de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble Grand Paris d'autoriser le déroulement de manifestations populaires, festives, multigénérationnelles et écoresponsables favorisant l'appropriation par les usagers des parcs sous sa gestion ;

CONSIDERANT l'engagement de l'association Power Connexion d'organiser un événement populaire, festif et écoresponsable les 6 et 7 juillet 2019 au parc des Beaumonts, d'inclure l'Etablissement Public Est Ensemble Grand Paris dans sa communication et de produire un bilan complet de l'événement ;

A l'unanimité
21 voix pour

APPROUVE la Convention de partenariat relative à la réalisation de l'événement Montreuil Paradise le 6 et le 7 juillet au parc des Beaumonts à Montreuil.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

PRECISE que cette convention, donnera lieu à une dépense de 6000€ sur budget principal sur la durée totale de la convention.

PRECISE que les crédits / recettes correspondant(e)s sont inscrit(e)s au budget principal/annexe de l'assainissement / annexe des projets d'aménagement de l'exercice 201X, Fonction xxx/Nature xxx/Code opération xxx/Chapitre xxx.

BT2019-05-15-6

Objet : Avenant à la convention de partenariat avec l'association Clubeee et Versement d'une subvention de 20000 €

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;





VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU la délibération n° 2016-04-12-43 du Conseil de territoire du 12 avril 2016 concernant la création du Club des entreprises d'Est Ensemble et la désignation des représentants d'Est Ensemble ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble

CONSIDERANT la politique territoriale de développement économique, et en particulier l'ambition d'Est Ensemble de soutenir le développement d'un tissu économique diversifié, durable, innovant et solidaire formalisée dans le Schéma de Développement Economique adoptée par le Conseil Territorial du 27 septembre 2016

CONSIDERANT le rapport d'activité et le rapport financier 2018 adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale du Club qui s'est tenue le 24 mai 2018.

CONSIDERANT les nouveaux engagements des deux parties.

CONSIDERANT que Monsieur Ali Zahi est membre de droit du Conseil d'Administration du Club des entreprises d'Est Ensemble, il ne prend part ni au vote ni au débat.

A l'unanimité
21 voix pour

DECIDE d'approuver l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre Est Ensemble et le Club des Entreprises

DECIDE de verser une subvention à l'association Club des Entreprises d'Est Ensemble d'un montant de 20 000 euros en 2019 ;

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2019/Fonction /Nature /Action / Chapitre

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2019, Fonction 90/Nature 6574/Code opération 0051203002/Chapitre 11.

BT2019-05-15-7

Objet : Convention avec la Ville de Noisy le Sec pour l'organisation du Festival du Film Franco Arabe

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;





Est Ensemble Grand Paris

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'établissement territorial Est Ensemble ;

VU la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial ;

VU la délibération du Conseil de Territoire n°2016-01-07-06 du 7 janvier 2016 portant délégation de compétences du Conseil de territoire au Bureau ;

VU la délibération du Conseil de Territoire n°2018-12-19-26 du 19 décembre 2018 portant adoption du règlement tarifaire des cinémas d'Est Ensemble ;

VU la délibération du Bureau de Territoire n°2018-06-06-04 du 6 juin 2018 approuvant la convention de partenariat pluriannuelle entre la Ville de Noisy-le-Sec et Est Ensemble pour l'organisation du Festival du Film Franco Arabe de Noisy-le-Sec ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'Est Ensemble de favoriser et soutenir les événements culturels sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'encadrer conventionnellement ce partenariat ;

A l'unanimité
21 voix pour

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat pluriannuelle entre la Ville de Noisy-le-Sec et Est Ensemble pour l'organisation du Festival du Film Franco Arabe de Noisy-le-Sec et son annexe définissant les modalités d'utilisation des contremarques au tarif spécifique « festival ».

DIT que les recettes seront imputées au budget principal de l'année 2019, chapitre 70, fonction 314, opération 0081202007, nature 7062,70875 ;

DIT que les dépenses seront imputées au budget principal de l'année 2019, chapitre 11, fonction 314, opération 0081202007, nature 6135, 6238,6241, 6251;

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention et son annexe.

BT2019-05-15-8

Objet : Autorisation de vente de places de cinéma par le biais du dispositif expérimental "Pass Culture"

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,





VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'établissement territorial Est Ensemble ;

VU la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial ;

VU la délibération n°2011-12-13-27 du 13 décembre 2011 modifiée qui dans son article 8 déclare d'intérêt communautaire les cinémas existants et en cours de réalisation ;

VU le décret 2019-66 du 1er février 2019 relatif à l'expérimentation du « Pass Culture » ;

VU l'arrêté du 5 février 2019 pris en application des articles 2, 3 et 4 du décret n° 2019-66 du 1er février 2019 relatif à l'expérimentation du « Pass Culture » ;

CONSIDERANT l'intérêt d'inscrire les établissements culturels d'Est Ensemble dans un dispositif expérimental de dimension nationale porté par le Ministère de la culture ;

CONSIDERANT la dynamique d'évolution, d'innovation et de décloisonnement des publics inscrite dans le Schéma de politique culturelle d'Est Ensemble 2017-2025 ;

CONSIDERANT l'objectif d'élargir les publics et d'offrir un accès au patrimoine cinématographique au plus grand nombre par des propositions originales et innovantes.

A l'unanimité
21 voix pour

AUTORISE le Président à organiser la vente de places de cinémas dans le cadre du dispositif expérimental Pass Culture.

PRECISE que les recettes sont inscrites au budget principal Fonction 314 – Nature 7062- Opération 0081202001-0081202002-0082102003-0081202006-0081202007-0081202008

BT2019-05-15-9

Objet : Demande d'agrément auprès du Ministère de la Culture des classes préparatoires au sein des conservatoires

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;



VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'établissement territorial Est Ensemble ;

VU la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2011-12-13-27 du 13 décembre 2011 modifiée qui dans son article 3 déclare d'intérêt communautaire les conservatoires de Bagnolet, Bondy, Les Lilas, Noisy-le-Sec, Montreuil, Pantin, Romainville et du Pré Saint-Gervais ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) ;

VU le décret n°2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande ;

CONSIDERANT la nécessité de s'inscrire dans la démarche de réforme des établissements d'enseignement artistique proposée par le Ministère de la Culture ;

CONSIDERANT la dynamique d'évolution et d'innovation inscrite dans le projet d'établissement du réseau des conservatoires ;

A l'unanimité
21 voix pour

DECIDE d'autoriser le Président à demander au Ministère de la Culture l'agrément des conservatoires d'Est Ensemble comme établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique pour les spécialités Musique, Danse et/ou Théâtre, suite à l'année scolaire 2018-2019 de préfiguration, et à signer tous les documents relatifs aux partenariats et conventionnements nécessaires au bon fonctionnement de ces classes préparatoires.

BT2019-05-15-10

Objet : Avenant n°2 à la convention Cinémas 93

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'établissement territorial Est Ensemble ;

VU la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial ;

VU la délibération du Conseil de Territoire n°2016-01-07-06 du 7 janvier 2016 portant délégation de compétences du Conseil de territoire au Bureau notamment en ce qui concerne l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant inférieur à 23 000 € dans la limite des crédits ouverts au budget et approbation des conventions afférentes ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'Est Ensemble d'organiser un partenariat avec l'association Cinémas 93 pour la mise en place de dispositifs communs, de formations, et d'études,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'encadrer conventionnellement ce partenariat ;

A l'unanimité
21 voix pour

DECIDE d'attribuer une subvention de 14 000 € pour l'année 2019.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention.

DIT que la dépense est prévue au budget principal de l'année 2019 sur la fonction 314 Opération 0081205001 chapitre 65 code nature 6574

BT2019-05-15-11

Objet : Modification d'une convention de l'appel à projets 2018 prévention des déchets d'Est Ensemble

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;



VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble

VU la compétence de plein droit des EPT en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

VU la délibération du Bureau du territoire n° 2018-05-16-6 du 16 mai 2018 portant sur l'octroi des subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets relatifs à la prévention et au tri des déchets

CONSIDERANT l'intérêt que revêt l'appel à projets pour mobiliser les habitants et les acteurs du territoire dans une dynamique locale ;

CONSIDERANT les termes de l'avenant à la convention ci-annexé ;

A l'unanimité
21 voix pour

APPROUVE la modification de convention de l'association Pik Pik Environnement dans le cadre de l'appel à projet PLPD 2018 ;

PRECISE que le montant de la convention de subvention votée en Bureau de Territoire (BT 2018-05-16-6) reste inchangé.

BT2019-05-15-12

Objet : Contrat de ville - Adoption du tableau de programmation pour l'année 2019 et versement des subventions de - 23 000€

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui confie aux établissements publics territoriaux (EPT) pour le territoire de la MGP, la compétence en matière de la Politique de la ville

VU le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la Politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

VU le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU le Contrat de ville adopté à l'unanimité le 19 février 2015 ;



CONSIDERANT les situations sociales, économiques et urbaines des 21 quartiers à enjeux dont 19 quartiers prioritaires de la Politique de la ville ;

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants de ces quartiers, par un renforcement de la cohésion sociale, de l'emploi et du développement économique et par une meilleure intégration urbaine et une poursuite et amplification du renouvellement urbain ;

CONSIDERANT la validation du tableau de programmation 2019 du Contrat de ville par le comité de programmation du 12 mars 2019 ;

A l'unanimité
21 voix pour

AUTORISE le Président à signer le tableau de programmation du Contrat de ville,

AUTORISE le versement aux porteurs de projets des subventions correspondant à leurs actions inscrites dans le tableau de décision ci-après,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2019

- fonction 520, Code opération : 0071203001, Nature : 6574, Chapitre 65 pour les actions relevant des volets santé, cohésion sociale, citoyenneté, éducation
- fonction 520, Code opération : 0071203002, Nature : 6574, Chapitre 65 pour les actions relevant du volet emploi

Territoire(s)	Nom de la structure porteuse	Intitulé du projet	Montant Est Ensemble retenu
BAGNOLET - VOLET HORS EMPLOI - 0071203001 - 6574			
Bagnolet	L'ASSOCIATION 19-1	Utilisation de la médiation culturelle pour lutter contre les inégalités sociales et permettre l'accès à une pratique artistique (culture et expression artistique)	3 000 €
Bagnolet	ASSOCIATION JEUNES DE CHEZ NOUE	Le sport "Noue" soutient	1 000 €
Bagnolet	AJDB	Parle, mais écoute !	1 000 €
Bagnolet	AJDB	Ensemble pour toi	1 000 €
Bagnolet	AJDB	Decroche ton stage	1 000 €
Bagnolet	LES ATELIERS DE BELACQUA	Atelier jeu, écriture et tournage d'un film court sur le thème de : "Se battre" pour réaliser sa vie	2 500 €
Bagnolet	COSMIC FABRIC	"Le chant des villes"	2 000 €
Bagnolet	Compagnie Dang Dang	Ateliers Théâtre adolescents sur le quartier du Plateau-Les Malassis Bagnolet en partenariat avec le collège Travail Langevin, le conservatoire et le théâtre des Malassis.	1 500 €
Bagnolet	Public cheri	Ateliers sociolinguistiques atelier Malcom X, Ateliers Echangeur, Printemps de l'échangeur	7 000 €
Bagnolet	Musique en Liberté	Djembé pour tous	1 000 €
Bagnolet	L'espace de la feuille	Atelier de jeu de peindre parents- enfants	3 000 €
Bagnolet	La boîte mondes	Hier Aujourd'hui Demain : le Temps et la Mémoire au théâtre	1 000 €
Bagnolet	La boutique	Aide aux familles en grande difficulté	1 000 €
Bagnolet	Association La colline	parler français, en mots et en gestes // Ateliers croisés entre 4 groupes d'adultes étrangers de 3 centres sociaux	1 700 €
Bagnolet	La tablée des chefs	Brigades culinaires quartier des Coutures	2 000 €
Bagnolet	Théâtre le colombier langaja	Parcours théâtral	1 500 €
Bagnolet	Théâtre le colombier langaja	Atelier et stages de théâtre	3 000 €



Est Ensemble Grand Paris

Bagnolet	Les serres volantes	lieu de vie et d'expérimentation environnementale, sociale et culturelle ancré dans l'inter-quartier Malassis-Plateau	5 000 €
Bagnolet	letre au cœur	Accompagnement des jeunes les plus reculés des institutions	2 000 €
Bagnolet	Les 3 aiment	Quartier Court	2 000 €
Bagnolet	Association Paille et grain	Remise à niveau : mathématiques et français en vue d'intégrer une formation qualifiante	1 500 €
Bagnolet	Le Samovar	Du spectateur à l'acteur, immersion dans les coulisses de la création / saison 2	1 000 €
Bagnolet	Sors de terre	Ruminons la ville	4 000 €
Bagnolet	Toda via	Vers la création d'une troupe théâtrale dans le quartier des Malassis	3 000 €
Bagnolet	Tous pour un vélo	Ateliers mobiles sur un lieu fixe et sécurisé, de sensibilisation au développement durable, ré-emploi des vélos collectés	3 000 €
Bagnolet	Un brin de thé	La lecture c'est ma nature, projet de développement éducatif et culturel dans les quartiers du Plateau, des Malassis et de la Noue à Bagnolet.	2 000 €
Bagnolet	Un vrai beau gars	Le réseau humain	2 000 €
Bagnolet	Université populaire de Bagnolet	Université populaire de Bagnolet - année 2019	3 000 €
Bagnolet	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAGNOLET	Ateliers langage maternelle	1 500 €
Bagnolet	Association Handis passerelle	Accompagnement à la formation et /ou à l'emploi des personnes en situation de handicap	2 358 €
TOTAL			66 558 €

BOBIGNY - VOLET HORS EMPLOI

Bobigny	ADIL	Permanence d'information d'accompagnement et de conseils sur le droit du logement	4 000 €
Bobigny	APO G	Educ'Action	3 000 €
Bobigny	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville - AFEV	Volontaires en résidence	2 000 €
Bobigny	APES - N° 2	Animation en pied d'immeuble	2 000 €
Bobigny	Association Sociale Internationale de France - ASIF	Projet d'accès aux droits à la scolarité et à l'informatique Projet 1	2 500 €
Bobigny	Association Sociale Internationale de France - ASIF	Projet d'accès aux droits à la scolarité et à l'informatique Projet 2	1 500 €
Bobigny	Bien-être neurone et réussite - BNR (Crescendo)	En avant pour un espace de vie social	6 500 €
Bobigny	Bobigny Boxing 93	Découverte de la boxe anglaise	2 500 €
Bobigny	Bomoyi	Education et culture pour tous	1 500 €
Bobigny	Les Compagnons Bâtisseurs	Ateliers d'autoréhabilitation accompagnée	10 000 €
Bobigny	Dioungo Keneya	L'éducation à la citoyenneté	1 500 €
Bobigny	Imad	Soutien aux familles touchées par le handicap	1 500 €
Bobigny	Juris Secours	Permanences juridiques - Accès au droit - N°1	4 000 €
Bobigny	Juris Secours	Education à la citoyenneté	3 000 €
Bobigny	Juris Secours	Soutien à la parentalité - N° 3	3 000 €
Bobigny	Juris Secours	Point Ecoute Femmes - PEF - N°5	5 000 €
Bobigny	Karma	Accompagnement scolaire	2 000 €
Bobigny	Kyerozen	Triomphe scolaire avec Kyerozen	3 000 €
Bobigny	Léo Lagrange	L'accès au droit de la consommation	1 500 €
Bobigny	Les amis de l'Etoile	Solidarité animation culturelle éducation	1 000 €
Bobigny	Les Mamans de Bobigny	Actions ludiques et pédagogiques	1 000 €
Bobigny	Phoenix	Accompagnement scolaire et épanouissement de l'enfant	2 000 €
Bobigny	Science ouverte	Science ouverte à Bobigny	6 000 €
Bobigny	Sham	Découverte du cirque au cœur des quartiers prioritaires	2 000 €





Est Ensemble Grand Paris

Bobigny	Shoot'sports	Apprendre les gestes de premiers secours	1 000 €
Bobigny	SOS Victimes	Permanence quotidienne d'aide aux victimes	2 500 €
Bobigny	Zonzon 93	Génération avisée	4 000 €
TOTAL			79 500 €

BONDY - VOLET HORS EMPLOI

Bondy	Les Petits Débrouillards	Pour des pratiques scientifiques, de découverte culturelle	1 000 €
Bondy	La Compagnie Le Mystère Bouffe	Ici-Meme Bondy Nord	500 €
Bondy	Iris-Messidor	Désisolement et Resocialisation	2 000 €
Bondy	Iris-Messidor	Accueil Jeunes Insertion-AJI	1 000 €
Bondy	Conseil citoyen	Fonctionnement courant et actions du CC	500 €
Bondy	Le Rocher 93	Accueil de loisirs "les aventuriers"	2 000 €
Bondy	Le Rocher 93	Accueil du soir	2 000 €
Bondy	Le Rocher 93	Lien social	2 000 €
Bondy	Le Rocher 93	Atelier français pour adultes	2 000 €
Bondy	MIMESIS	Laboratoire d'expression langagière	1 000 €
Bondy	ALTRIMENTI	1,2,3 C'est moi le chef anti-gaspi !	800 €
Bondy	La Marmite	Accueil, accès aux droits et intégration des populations migrantes	3 452 €
Bondy	La Marmite	Prévention Santé et accès aux soins	1 500 €
Bondy	Le Paysan Urbain	Nature en ville - quartier nord	500 €
Bondy	Gem de Bondy	L atelier des partages	1 000 €
Bondy	Art Sponsor	Sève	2 000 €
Bondy	Karnabal	Paroles sur murs	900 €
Bondy	Lien et culture	soutien scolaire	500 €
Bondy	Lien et culture	Animation	500 €
TOTAL			25 152 €

LE PRE SAINT-GERVAIS - VOLET HORS EMPLOI

Le Pré-Saint-Gervais	Averroes	ateliers d'insertion sociale	4 000 €
Le Pré-Saint-Gervais	Averroes	atelier architecture et calligraphie	700 €
Le Pré-Saint-Gervais	Wor(l)ds compagnie	Ce vice impuni: la lecture (et qui est aussi une amitié...)	800 €
Le Pré-Saint-Gervais	les copains d'abord	la fabrique du digital	1 500 €
Le Pré-Saint-Gervais	La compagnie du Mystère Bouffe	2ème balade urbaine au Pré St Gervais dans le quartier Jaurès /Séverine	1 500 €
Le Pré-Saint-Gervais	La grande bricole	Ateliers de Création Plastique	800 €
Le Pré-Saint-Gervais	L'oiseau Lyre	Les Stylos d'ors	1 000 €
Le Pré-Saint-Gervais	Altrimenti	dans mon quartier à tout âge stop au gaspillage phase 2	2 200 €
Le Pré-Saint-Gervais	Action	Parmi nous	2 000 €
TOTAL			14 500 €

MONTREUIL - VOLET HORS EMPLOI

Montreuil	ALTER ECHO	Qu'est ce que tu dis	2 000 €
Montreuil	Association Sportive Culturelle Montreuil Bel Air	Espérance autour d'un ballon	3 000 €
Montreuil	ASSO CONSTRUIRE ENSEMBLE MONTREUIL	Culture et sport pour tous	1 000 €
Montreuil	ASSO CULTURELLE LA GIRANDOLE	De vous à moi, histoires de femmes	2 000 €





Est Ensemble Grand Paris

Montreuil	ASSO FEMMES DES MORILLON	Femmes en action	2 700 €
Montreuil	ASSOCIATION FEMMES ETOILES DE LA NOUE	Agir ensemble pour améliorer le bien-être ...	1 500 €
Montreuil	ASSOCIATION HAYOS	Per Gioia	2 000 €
Montreuil	CIDFF 93	Permanence juridique	4 000 €
Montreuil	CINEMAS 93	2019/cartes postales audiovisuelles	1 500 €
Montreuil	COMPAGNIE CINQ FOIS CINQ	Mythique 2019 !	3 000 €
Montreuil	COMPAGNIE EAU. ID.A	Transhumance 5"langue(s)"	1 000 €
Montreuil	COMPAGNIE FICTIONS COLLECTIVES	Montreuil's original sound track	2 000 €
Montreuil	COMPAGNIE KOSHKALUNA	Les petits génies de l'acacia	3 000 €
Montreuil	COMPAGNIE KOSHKALUNA	Au bon market	1 000 €
Montreuil	DULALA	Faire des langues des familles....	2 000 €
Montreuil	EH 100 CIEL	Mise en place d'ateliers d'écriture chant et rap	1 000 €
Montreuil	Ensemble notre quartier	A l'écoute des parents	1 000 €
Montreuil	Ensemble notre quartier	Lien social	1 000 €
Montreuil	ESPACE EVASION	Loisirs culture et sport pour tous	1 500 €
Montreuil	ETONNANT CINEMA	Parlons tout court	1 000 €
Montreuil	FEMMES DU MONDE EN ACTION	Sensibilisation éducation prévention routière...	2 000 €
Montreuil	FER A COUDRE	Lueurs d'hiver	2 000 €
Montreuil	FINAL CUT 93	Un autre regard sur le sport féminin	1 000 €
Montreuil	FINAL CUT 93	Ma vie dans ma cité	1 000 €
Montreuil	JEUNES TALENTS	En avant toutes	1 000 €
Montreuil	L'OBSERVATOIRE DU PARTAGE	Sur les chemins des quartiers	2 000 €
Montreuil	LA COLLECTERIE	Fête du pôle solidaire	2 000 €
Montreuil	LA RUFFINERIE	Le café des enfants : structure innovante	2 000 €
Montreuil	LA RUFFINERIE	La Ruffinerie nouveau lieu et initiatives locales	2 000 €
Montreuil	LE MORI'BAR	Les jardins partagés	1 000 €
Montreuil	LES ACCENTS TETUS	Faites des mots	1 000 €
Montreuil	LES ATELIERS DE LA NATURE	Un jardin pour tous	2 000 €
Montreuil	LES COUSINES	The big project	1 000 €
Montreuil	LES CURIOSITES ATELIERS CREATIFS	Animations d'ateliers de pratiques artistiques	1 000 €
Montreuil	LES OUVRIERS DE JOIE	La Noue sous Forêt et les Yokai	3 800 €
Montreuil	LEZ'ARTS DANS LES MURS	Lez'arts au grand air	4 000 €
Montreuil	LEZ'ARTS DANS LES MURS	L'école buissonnière	2 000 €
Montreuil	LIGNE 9 THEATRE	Travail précaire...	5 000 €
Montreuil	NOUVEAU SOUFFLE	Un nouveau souffle sur Montreuil	1 000 €
Montreuil	OAZART	JEUX/Je construis	3 000 €
Montreuil	OHCYCLO	Ohcyclomobiles	2 000 €
Montreuil	QUATORZE	Autour des murs	2 000 €
Montreuil	RECOLTE URBAINE	RU 2019	4 000 €
Montreuil	RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES INTERNATIONALES	Territoires arborés, territoires dansés	1 000 €
Montreuil	SOLIENKA	Prévenir les souffrances....	4 000 €
Montreuil	Union Animation Parc Montreau	Mouvement et passion	1 500 €
Montreuil	VIVONS NOTRE QUARTIER	Sorties culturelles...	2 500 €
TOTAL			94 000 €

NOISY-LE-SEC - VOLET HORS EMPLOI

Noisy-le-Sec	La contremarque	Citoyenneté en communciation	2 000 €
Noisy-le-Sec	La contremarque	Accompagnements collectifs et soutiens individualisés vers la santé d'un public en grande vulnérabilité	2 000 €





Est Ensemble Grand Paris

Noisy-le-Sec	La contremarque	Traitement et résolution des difficultés administratives et budgétaires chroniques par une approche	2 000 €
Noisy-le-Sec	Entraide à tous, petits et grands	Arts de la langue	2 000 €
Noisy-le-Sec	AGA Centre social du londeau	Relais du droit et du citoyen	4 000 €
Noisy-le-Sec	AGA Centre social du londeau	Insertion sociale et culturelle	3 000 €
Noisy-le-Sec	AGA Centre social du londeau	Jeunesse citoyenne	1 000 €
Noisy-le-Sec	AGA Centre social du londeau	Trait d'union	4 000 €
Noisy-le-Sec	Entraide à tous, petits et grands	Temps de paroles parents, enfants, enseignants	2 000 €
Noisy-le-Sec	Entraide à tous, petits et grands	Amélioration de l'épanouissement scolaire	6 000 €
Noisy-le-Sec	AGA Centre social du londeau	Culture émoi	3 000 €
Noisy-le-Sec	AGA Centre social du londeau	Accompagnement des habitants dans le cadre de la rénovation urbaine	1 000 €
Noisy-le-Sec	AGA Centre social du londeau	Soutien à la parentalité	2 000 €
Noisy-le-Sec	Rêvons la culture	Rêvons en terrain connu dans les quartiers et Est Ensemble	1 000 €
Noisy-le-Sec	Positive events	Réussite collective	2 000 €
Noisy-le-Sec	Belladone	Petit Manuel du Londeau : création sonore sous forme d'un audioguide du quartier	2 000 €
Noisy-le-Sec	Cie Gyntiana	Friche Ulysse	1 000 €
Noisy-le-Sec	Cie Mouvement Arts et publics	Une saison populaire lyrique : dynamiser, poétiser et conforter le vivre ensemble au quartier du Londeau et de Bethisy	1 000 €
Noisy-le-Sec	Association pour les droits de l'enfant et des familles en République démocratique du Congo	Valorisation du plurilinguisme/ Valorisation de la langue maternelle	1 000 €
Noisy-le-Sec	La Colline	Arpenter - Exprimer // Visions et récits d'adultes étrangers dans Noisy le sec	1 000 €
Noisy-le-Sec	La Case créole	Accompagnement à la parentalité	1 000 €
Noisy-le-Sec	La Case créole	Alphabétisation	1 000 €
Noisy-le-Sec	La Case créole	Accompagnement à la scolarité	1 000 €
Noisy-le-Sec	Association sportive et sociale noisienne	L'ASSN et la Citoyenneté	1 000 €
Noisy-le-Sec	Aux pignons sur rue	Ateliers d'auto réparation de vélo dans l'espace public	500 €
Noisy-le-Sec	Familles Unies	Soutien à la réussite scolaire	2 000 €
TOTAL			49 500 €

PANTIN – VOLET HORS EMPLOI			
Pantin	4Chem1 Evolution	Soutien scolaire aux Quatre-Chemins et orientation des publics vers les structures de l'emploi	3 000 €
Pantin	4Chem1 Evolution	Culture et Vie sociale	3 000 €
Pantin	AFEV	KAPS Koloc à projet Solidaire	5 000 €
Pantin	AFEV	VER Volontaires en résidence	2 000 €
Pantin	Banlieues Bleues	Chansons d'amour, chansons d'espoir	2 000 €
Pantin	CIDFF	Permanence de soutien aux parents par l'accès aux droits	1 000 €
Pantin	Collège Jean Jaurès	Jaurès à vélo : des volcans à la mer	1 000 €
Pantin	Compagnie La Mangrove	Mare Nostrum Mare Mostrum	7 000 €
Pantin	Cultures du coeur en Seine Saint Denis	Parcours de découverte musicale et de création d'un orchestre urbain	1 000 €
Pantin	DEME	Complément projet intercommunal : suivi médical du foyer ADOMA	900 €
Pantin	ECOBUL	Les ateliers du bien manger aux Courtilières	1 000 €
Pantin	Emmaüs Coup de main	La Recyclerie ouverte sur le quartier	2 000 €
Pantin	GITHEC	Développer et diffuser la création d'oeuvres	9 500 €
Pantin	Habitat Cité	Cours de français	4 000 €
Pantin	Habitat Cité	Permanence juridique droit du travail	2 000 €





Est Ensemble Grand Paris

Pantin	L'Hed	Aide aux démarches administratives et juridiques	4 600 €
Pantin	La Cyclofficine	Ateliers de rue	3 000 €
Pantin	La Cyclofficine	Les Mécamômes	1 000 €
Pantin	La Requincaillerie	« La Grosse Bricolade » des Courtilières	3 300 €
Pantin	Le Labo des histoires	La légende des Courtilières	1 000 €
Pantin	Le Pole S	« Do it yourself, do it with others »	1 500 €
Pantin	Les écrans du passage	Rencontres documentaires	2 000 €
Pantin	Les enfants du Paradis	Apprendre le français avec Victor Hugo	2 500 €
Pantin	Les Engraineurs	Graine de réussite	5 000 €
Pantin	Les Engraineurs	Graine de citoyens	5 000 €
Pantin	Les Musiques à ouïr	L'Orphéon des oulipiens	1 500 €
Pantin	Les Petits Débrouillards	Pour des pratiques scientifiques et de découverte culturelle au service du lien social dans le quartier des Courtilières	500 €
Pantin	Licentia Poetica	Loisirs Devoirs Diner	2 000 €
Pantin	Moebius	Ateliers Tango – Handicap	2 600 €
Pantin	OFCP	Education par le sport	2 400 €
Pantin	Pas Si Loin	Etats de femmes	2 000 €
Pantin	Pierre de Lune	Top cheffe des Courtis	7 000 €
Pantin	Rugby Olympique de Pantin	Essai du bout du monde	2 000 €
Pantin	Secours Populaire	Séjour familial	3 000 €
TOTAL			96 300 €

ROMAINVILLE - VOLET HORS EMPLOI

Romainville	Emmaus Connect	Garantir l'acquisition d'un bagage numérique minimum	1 000 €
Romainville	Club Face 93	Forum Jeunes Romainville	1 000 €
Romainville	Re-Belles	Monde des saveurs, saveurs du Monde	3 500 €
Romainville	Association prévention du site de la villette	Bien être dans les QPV	1 000 €
Romainville	Astérya	Café participatif : Agir dans mon quartier FPH	1 000 €
Romainville	Association Espaces	Sensibilisation à l'agriculture urbaine	1 000 €
Romainville	Kosmopolite	Colorful Kidz : ateliers d'initiation/formation au street art	2 500 €
Romainville	La Colline	Audiovisuel et jeunesse à Romainville	1 000 €
Romainville	La Cyclofficine de Pantin	Ateliers d'auto-réparation de vélos	1 000 €
Romainville	Acta Fabula	"Ose Jséphine, ose" , manifeste pour la fraternité	2 000 €
TOTAL			15 000 €

ACTIONS INTERCOMMUNALES - VOLET HORS EMPLOI

Bagnolet, Montreuil, Romainville	Alter natives	Mobiles mémoires	5 000 €
Montreuil, Pantin, Bagnolet, Bobigny, Romainville	Face Seine Saint Denis	Club Wi filles	1 000 €
Bobigny, Pantin	DEME	Prise en charge effective des résidents	6 000 €
Bondy, Noisy le Sec	Humanitaria	Street workout tour	1 000 €
TOTAL			13 000 €

VOLET EMPLOI - 0071203002 - 6574

Est Ensemble	ADIE	Donner accès à l'entrepreneuriat	10 000 €
Bobigny Noisy-le-Sec	Article 1	Favoriser l'accès aux études supérieures et aux emplois les mieux qualifiés des étudiants issus de	12 000 €





Est Ensemble Grand Paris

		milieux populaires d'Est Ensemble	
Est Ensemble	Astrolabe Conseil	Couveuse généraliste d'activités/d'entreprises	6 000 €
Est Ensemble	Centre Communal d'Action Sociale Bagnole - CCAS	Salon de beauté social et intergénérationnel Solid'Hair	3 000 €
Pantin Romainville Montreuil	E2S	Garderie éphémère, levier d'émancipation et d'inclusion	3 500 €
Est Ensemble	Egee - Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise	Suivi/accompagnement/parrainage de chefs d'entreprise	7 200 €
Est Ensemble	Ensemble pour l'emploi - Groupement de créateurs	2019/ Repérage, sensibilisation, accompagnement et formation des personnes ayant d'un projet de création d'activité/CDV EPTEE d'activité	11 000 €
Est Ensemble	Garances Seine Saint Denis Active	Programme territorial d'incubation de projets d'économie sociale et solidaire	5 000 €
Pré-Saint-Gervais	Habitat Cité	Permanence insertion emploi pour des réfugiés politiques	2 500 €
Est Ensemble	IERF - Institut Européen Recherche et Formation	JEEME « Jeunes d'Est Ensemble en Mobilité Européenne »	11 000 €
Est Ensemble	Iris Messidor	Job coaching-Emploi accompagné Iris Messidor	7 000 €
Bobigny	Karma	APPIS : Accompagnement vers un Professionnel et/ou d'Insertion Sociale	2 000 €
Noisy-le-Sec	La Contremarque	Soutien et accompagnement pour une insertion sociale et professionnelle adaptée	2 000 €
Est Ensemble	La Cravate Solidaire	Accompagnement individualisé d'aide au retour à l'emploi grâce aux ateliers "coup de pouce"	2 000 €
Est Ensemble	La Toile Blanche	Filmer la ville	10 000 €
Est Ensemble	Le Sens de l'Humus	Choisir les Espaces Verts ! Entretien un espace horticole et/ou s'initier à de la production agricole.	4 000 €
Bobigny	Les 3 A	Réinsertion professionnelle pour les publics en difficulté	3 000 €
Est Ensemble	Les Chaudronneries	Le Haut Comité des Possibles	6 000 €
Montreuil	Les Pierres de Montreuil	Le plâtre : un liant pour faire du lien	6 000 €
Pantin	Métropop'	Grand Paris, du travail pour tous !? - bureau d'étude éphémère de développement des 4 Chemins	4 800 €
Pantin Le Pré-Saint-Gervais Les Lilas	Mission locale La Lyr	Maraudes dans les quartiers QPV et autres	4 000 €
Bobigny	Mission locale La Mire	Action d'information et de prévention (AIP) – Permanences et maraudes dans les quartiers QPV	4 000 €
Est Ensemble	Parcours le Monde Ile-de-France	Osez l'International	5 000 €
Est Ensemble	Permis de vivre la ville	Filmographie des activités économiques des quartiers populaires	9 000 €
Est Ensemble	Positive Planet France	Sensibiliser, informer et accompagner à la création d'entreprise	14 000 €
Est Ensemble	Réseau Entreprendre 93	Accompagner et pérenniser les entreprises à fort potentiel d'emplois d'Est Ensemble	6 000 €
Bondy	RIBAT	De l'art à l'emploi	3 000 €
Est Ensemble	Rues et Cités	Un permis = un emploi, un parcours de formation pour une mobilité inclusive	16 000 €
Est Ensemble	SCIC Cité Phares	Une coopérative éphémère de services pour les jeunes des quartiers prioritaires d'Est Ensemble	5 000 €
Est Ensemble	TAE - Travailler et Apprendre Ensemble	Permettre aux publics des quartiers prioritaires d'Est Ensemble d'accéder aux dispositifs de l'emploi et de l'insertion par une lutte contre la fracture numérique	4 000 €
Est Ensemble	Time2start	Concours pitch ton idée qui bouge le quartier	3 000 €
Est Ensemble	Unis-Cité	Les volontaires d'Est Ensemble	9 000 €
Est Ensemble	Urban Déco Concept	Rééquilibrage des chances à l'emploi du public féminin dans le secteur de la peinture	4 000 €
TOTAL			204 000€





BT2019-05-15-13

Objet : Mandat spécial à M. Karamoko Sissoko, 3ème Vice-président déléguée aux sports, pour représenter Est Ensemble au Congrès national de l'ANDES du 16 au 17 mai 2019

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble

VU la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil territorial en date du 07 janvier 2016 constatant l'élection des vice-présidents ;

VU la délibération n° 2016-01-07-06 du Conseil de territoire du 7 janvier 2016 portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels donner mandat spécial aux élus de l'établissement public territorial ;

VU la délibération n° 2016-01-07-08 du Conseil de territoire du 7 janvier 2016 relatives aux frais de déplacement des élus territoriaux dans le cadre de mandats spéciaux ;

VU l'arrêté n°2016_4 du Président du 8 janvier 2016, portant délégation de fonction à M. Karamoko Sissoko, 3ème Vice-président déléguée au sport ;

VU la délibération n°2017-05-23-30 du Conseil de territoire du 23 mai 2017 portant désignation du représentant d'Est Ensemble au sein de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa délégation portant sur le sport, il est opportun de confier un mandat spécial à M. Karamoko Sissoko pour représenter Est Ensemble au Congrès national de l'ANDES, du 16 au 17 mai 2019 ;

A l'unanimité
21 voix pour

DONNE mandat spécial à M. Karamoko Sissoko, 3ème vice-président pour se rendre au Congrès national de l'Association des élus en charge du sport (ANDES) qui a lieu à Chamonix du 16 au 17 mai 2019 pour y représenter Est Ensemble ;

DIT que les frais inhérents à l'exercice de ce mandat spécial seront pris en charge par Est Ensemble,





Est Ensemble Grand Paris

conformément aux dispositions de la délibération n° 2016-01-07-08 du Conseil de territoire du 7 janvier 2016 relatives aux frais de déplacement des élus territoriaux dans le cadre de mandats susvisée ;

AUTORISE le Président à signer les documents contractuels y afférent.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2017, Fonction 021/ Nature 6532/Code opération 0181202003/Chapitre 65.

La séance est levée à 12h04, et ont signé les membres présents:

